

## Session 2024

## CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES

## **ENSEIGNANTS DU 1er DEGRÉ**

Page de garde à joindre **obligatoirement** en première page du rapport

CIVILITE/SITUATION PROFESSIONNELLE	Certification présentée : cochez la (les) case(s) correspondante(s)
Nom patronymique	□Secteur disciplinaires Arts :
Nom d'usage	□Option Cinéma Audiovisuel
Prénom	□Option Histoire de l'Art
Date de naissance	□Option Danse
Établissement d'exercice (libellé complet) :	□Option Théâtre
Nom	□Option Arts du cirque
Rue	☐Secteur disciplinaire DNL (discipline non linguistique)
Code postal	Langue étrangère choisie :
ville/pays	Discipline choisie :
Enseignant du secteur :	□Mathématiques
☐ Public	☐Histoire/Géographie
☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Contractuel CDI	☐Sciences et technologie
☐ Privé	□Education musicale
☐ Contrat définitif ☐ Contrat provisoire	□EPS
☐ Maître délégué en CDI	□Arts visuels
Appartenance dans le corps des :	☐ Secteur disciplinaire FLS (français langue seconde)
☐ Professeur des écoles ☐ Autre	☐Secteur disciplinaire LFS (langue des signes française)
Uniquement pour les candidats <u>en poste à l'Etranger</u> : Souhaitez-vous que l'épreuve se déroule en visio :  OUI  NON	

Le rapport dactylographié (5 pages maximum, hors annexe) joint à la page de garde, doit comporter :

- un CV détaillé précisant les titres et diplômes obtenus,
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, stages, échanges, séjours professionnels à l'Etranger, sessions de formation projets partenariaux que le candidat a pu initier pouvant comprendre un développement commenté de celle de ses expériences qui lui paraît la plus significative,
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.
   Ce rapport, à téléverser au plus tard le mercredi 18 octobre 2023, sera transmis au jury préalablement à l'épreuve.

L'absence de téléversement à la date fixée entraîne l'élimination du candidat. Les dossiers transmis par voie postale ou courriel ne seront pas acceptés.